

- Art. 01** Le tournoi BRETIBAD 2015 est autorisé sous le numéro 14.LIFB.91/Ti.F.S/006
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03** Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux et d'autoriser, uniquement en cas de remplacement, une participation à trois tableaux.
- Art. 04** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés seniors (à partir de la catégorie Minimales) "compétition" de la FFBAD.
- Art. 05** **Toutes les disciplines proposées se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe. Seront disputées les disciplines suivantes :**
Simple Homme : séries C1/C2/C3, C4/D1/D2 et D3/D4/NC
Simple Dame : séries C1/C2/C3, C4/D1/D2 et D3/D4/NC
Double Homme, Double Dame et Double Mixte : séries C1/C2/C3, C4/D1/D2 et D3/D4/NC
En fonction du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de regrouper les joueurs d'une même série.
Les matchs se dérouleront au meilleur de 5 sets de 11 points, selon les règles modifiées de la BWF (mise à jour du 5 juin 2014 Laws Part II – Section IB – Appendix 3 – Other Scoring Systems).
- Art. 06** Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement à leur inscription à la compétition. Les joueurs restant prioritaires sur la série correspondant à leur classement, les demandes de sur-classement ne pourront être accordées que dans cette limite.
- Art. 07** La date limite d'inscription est le **9 janvier 2015, le tirage au sort étant réalisé le 16 janvier 2015**. Le nombre d'inscriptions étant limité à environ 175 compétiteurs, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Art. 08** Le montant des droits d'engagement est de **11€ pour un tableau** et de **17€ pour deux tableaux**. En cas de forfait, après la date du tirage au sort, ces droits ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'employeur).
- Art. 09** Les inscriptions seront envoyées par courrier (accompagnées du règlement à l'ordre de l'**ALEPB**). Possibilité d'inscription par mail (bretibad@gmail.com) **si le règlement arrive dans les 3 jours**. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Art. 10** Le volant officiel de la compétition est le **BABOLAT AEROFLEX START**. Il sera en vente sur le lieu de la compétition. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal, à l'exception des finales où le club organisateur fournira les volants.
- Art. 11** Les matches seront auto arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.
- Art. 12** Si, en jeu, le volant touche le plafond ou les murs latéraux de l'enceinte de jeu, une faute est confirmée.
- Art. 13** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes
- Art. 14** Les joueurs disposent de **cinq minutes entre l'appel et le début de leur match** (test des volants compris).
- Art. 15** Les matches **peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 16** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 17** Après le pointage les compétiteurs sont considérés comme présents : **toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur**. Il devra être présent dans la salle **1 heure avant l'heure prévue de son match**.
- Art. 18** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.
- Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseiller d'équipe (2 par équipe), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)-arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- Art. 20** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 21** Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'**ALEPB** Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quand à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.
- Art. 22** Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.